

depuis l'arrivée à Blois de Coligny. Pendant tout l'été de 1572, suivant les injonctions de la reine-mère, il avait défendu très vivement, et parfois en termes irrités, la politique de son maître, dont les Espagnols suspectaient la loyauté; avec une égale obstination, il s'était efforcé de vaincre la résistance du pape touchant la dispense pour le mariage du roi de Navarre. Au début de septembre, il s'attendait à recevoir des instructions plus énergiques, quand arriva la nouvelle du coup d'État. Il ne voulut pas y donner foi. Obligé de suivre au palais de Saint-Marc le cardinal de Lorraine et M. de Jou, portant la dépêche de Danès, il s'éleva contre la hâte de Grégoire XIII qui ordonnait aussitôt des feux de joie. Il s'abstint de participer à ces premières réjouissances et, bien plus, refusa d'entendre les félicitations qu'on lui adressait. Une telle attitude fit scandale. « Aulcuns commençoient desjà de m'en regarder de mauvais oeilh », écrivit-il au roi¹. Les jours suivants, il assista d'une manière passive aux cérémonies. Mais le 23 septembre seulement, après avoir reçu les lettres officielles qui justifiaient le massacre par le récit d'un complot protestant, il crut devoir féliciter son maître : « Je rendz infinies grâces à Dieu, Sire, de ce qu'il luy a pleu conserver et préserver Vostre Majesté, celle de la royne sa mère et Messeigneurs ses frères, de l'abominable conspiration que l'Amiral et ses suivants avoient pourpensée contre elles et Mesdits seigneurs, et telle qu'il a pleu à icelle de me le faire entendre². »

Le « mauvais œil » que Ferrals se plaignait d'avoir trouvé chez les courtisans du pape, parce que lui, ambassadeur de France, avait montré quelque incrédulité à la nouvelle du massacre, illustre très bien un fait qui ressort des témoignages : à savoir que ni Grégoire XIII ni son entourage ne manifestèrent la moindre surprise de l'évé-

1. Ferrals à Charles IX, 1572, 11 septembre, Rome (Bibl. nat., ms. fr. 16040, fol. 192; orig.).

2. Ferrals à Charles IX, 1572, 23 septembre, Rome (Bibl. nat., ms. fr. 16040, fol. 198; orig.).